



**« CONVENTION PRO » d'accès aux déchetteries  
Professionnels, Associations, Mairies, etc...  
ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Le Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères, dit SIRMOTOM, sis 22, rue de la Grande Haie – 77130 Montereau-Fault-Yonne, représenté par son Président, M. Yves JEGO

**Ci-après dénommée « LA COLLECTIVITE » d'une part,**

Et  
Raison Sociale : .....Téléphone : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....  
Adresse de facturation si différente : .....  
Forme Juridique : ..... Siret : ..... Code APE : .....  
Représenté par : ..... Qualité : .....

**Ci-après dénommé « LE PROFESSIONNEL » d'autre part,**

N° du Badge	Gratuit	Gratuit	Payant	Payant
Plaque Minéralogique	.....	.....	.....	.....

**La présentation du BADGE implique qu'il soit relié à une PLAQUE MINÉRALOGIQUE enregistrée par les services du SIRMOTOM lors de la signature de la convention.**

En cas de changement de véhicule, le Sirmotom doit en être informé avant la présentation en déchetteries. Deux badges délivrés gratuitement, le 3<sup>ème</sup> et les suivants sont payants (5.00 € le badge). Idem en cas de perte.

**ARTICLE 1 – Engagement de la Collectivité :** accepter les déchets des professionnels en déchetteries selon la liste fixée par le règlement.

**ARTICLE 2 – Engagement du Professionnel :** avoir pris connaissance et accepté le règlement d'accès aux déchetteries joint à ce document. Fournir un extrait KBIS de moins d' 1 an (pour les entreprises).

**ARTICLE 3 – Durée :** La présente convention est valable 1 an, renouvelable par tacite reconduction, le professionnel peut, à tout moment, la dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception (préavis de 30 jours)

**ARTICLE 4 – Litige :** tentative de conciliation avant action auprès du Tribunal Administratif de Melun (77).

Le Professionnel  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
Signature et cachet

Le Sirmotom  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
Par délégation, La Directrice

Fait en deux exemplaires à ..... le, .....

- Certifie l'exactitude des renseignements fournis et la validité des pièces produites
- Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur des déchetteries